



CBD



## CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/16  
16 janvier 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL:  
ANGLAIS

### CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Sixième réunion

La Haye, 7-19 avril 2002

Point 20 de l'ordre du jour provisoire\*

### PROJET DE BUDGET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION POUR L'EXERCICE 2003-2004

*Note du Secrétaire exécutif*

#### I. INTRODUCTION

1. Les frais administratifs permanents du Secrétariat de la Convention, de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires —l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), le Groupe de travail spécial intersessions sur l'Article 8(j) et les Dispositions connexes, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages et le Comité intergouvernemental du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CIPC)— et plus tard, de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, une fois le Protocole entré en vigueur, sont couverts, sur une période biennale, par un fonds général de contributions volontaires ou “**budget permanent**” (ci-après dénommé « **Fonds BY** »), géré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en application des Règles Financières de la Convention. En plus du Fonds BY, la Convention a créé deux fonds de contributions volontaires supplémentaires: le Fonds spécial de contributions volontaires additionnelles en soutien aux activités approuvées (**Fonds BE**) et le Fonds spécial de contributions volontaires pour faciliter la participation de Parties au processus de la Convention (**Fonds BZ**).

2. Le **Fonds BY** est financé par les contributions des Parties à la Convention sur la base d'un barème de quotes-parts établi par la Conférence des Parties qui, pour ce faire, s'appuie sur une grille indicative d'affectation des dépenses et qui s'inspire du barème des Nations Unies. Toute modification au barème actuel des quotes-parts, qui pourrait affecter le montant des contributions de Parties individuelles

\* UNEP/CBD/COP/6/1 et Corr.1/Rev.1.

/...

Par souci d'économie, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont donc priés d'apporter leurs propres exemplaires aux séances et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

au budget, sera communiquée à la Conférence des Parties dès qu'elle est reçue par le Secrétariat. Le budget et le barème sont tous les deux adoptés par la Conférence des Parties.

3. Outre les contributions évaluées des Parties, le Fonds BY est financé par des contributions supplémentaires provenant des Parties à la Convention, des Etats qui ne sont pas Parties à la Convention, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres sources.

4. Le budget permanent (**Fonds BY**) de la Convention est approuvé par la Conférence des Parties tous les deux ans et couvre certaines dépenses comme les salaires et émoluments du personnel; le loyer et l'entretien des locaux; les déplacements du personnel; les services de conférence; les fournitures et les équipements; les frais de communication; les frais d'établissement de rapports; les consultants; l'assistance temporaire, les heures supplémentaires et l'hébergement.

5. Les contributions volontaires aux **Fonds BE et BZ** sont, en général, affectées par les donateurs à des activités et des réunions précises et sont portées sur une section séparée du budget permanent (**Fonds BY**). Les budgets indicatifs sont approuvés par la Conférence des Parties chaque période biennale pour les **Fonds BE et BZ** en se basant sur le programme de travail approuvé de la Convention et les prévisions des besoins de financement supplémentaire qui ne peuvent être couverts par le budget permanent.

6. Le prochain budget de la Convention (**Fonds BY, BE et BZ**) couvrira la période biennale 2003-2004 et devra être adopté par la sixième réunion de la Conférence des Parties. La présente note est destinée à aider la Conférence des Parties dans son examen du budget pour l'exercice 2003-2004.

7. Le budget proposé pour l'exercice 2003-2004, et qui figure dans le présent document, est fondé sur la structuration actuelle des activités de la Convention. En outre, il prévoit des évolutions prévisibles qui sortiraient de la sixième réunion de la Conférence des Parties sur la base des orientations et des recommandations fournies par la Conférence des Parties, le SBSTTA, la Réunion intersessions à composition non limitée sur le plan stratégique, les rapports nationaux et la mise en oeuvre de la Convention, le CIPC, le Groupe de travail spécial intersessions sur l'Article 8(j) et les Dispositions connexes et le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages.

8. Conformément à la recommandation 2/3 du CIPC, adoptée par sa deuxième réunion, tenue à Nairobi du 1<sup>r</sup> au 5 octobre 2001, le budget permanent du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques sera financé par le Fonds BY, et les dépenses au titre des activités supplémentaires approuvées et de la participation des Etats-Parties en développement et des Etats-Parties à économies en transition, aux réunions entrant dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, seront couvertes par les Fonds BE et BZ, respectivement.

9. La section II ci-dessous fournit des renseignements détaillés sur le budget proposé pour chaque programme et comprend des tableaux récapitulatifs des effectifs du programme et des besoins en ressources sur le budget permanent. Une version consolidée de ces tableaux figure à la fin de la section II, indiquant les besoins en personnel et en ressources pour tout le Secrétariat sur ce budget. On trouvera au tableau 1 la structure proposée pour le Secrétariat. Des renseignements détaillés sur les besoins en activités et ressources par programme et sous-programme figurent dans l'addendum à la présente note (UNEP/CBD/COP/6/16/Add.1).

10. La section III présente les facteurs clés et les hypothèses pris en compte dans l'établissement des coûts dans le budget proposé pour la période biennale 2003-2004 ainsi que des justificatifs pour les ressources supplémentaires.

11. La section IV présente les éléments d'un projet de décision de la Conférence des Parties sur cette question en s'appuyant sur la proposition de programme exposée dans ce document.

12. Il est à souligner que le budget du programme proposé exprime les meilleures estimations et prévisions que le Secrétariat a dégagées pour ses activités dans les deux prochaines années et qu'elles seront ajustées en réponse aux décisions et orientations émanant de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. En outre, un budget complémentaire pourrait s'imposer si la Conférence des Parties approuvait certaines activités émanant des recommandations du Groupe de travail spécial sur l'Article 8(j) et les Dispositions connexes et de la réunion sur la création de capacités pour l'accès et le partage des avantages prévues dans la recommandation 2 du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages.

## **II. PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU BUDGET PROPOSES**

### **A. *Programme de travail proposé***

13. Le budget proposé pour la période 2003-2004 couvre six programmes de travail du Secrétariat. Il s'agit de: la Direction exécutive et la Gestion (**EDM**); les Questions scientifiques, techniques et technologiques (**STTM**); les Affaires sociales, économiques et juridiques (**SEL**); la Mise en oeuvre et la communication (**I & O**); la Prévention des risques biotechnologiques (**BS**); et la Gestion des ressources et Services de conférences (**RMCS**). La section ci-dessous présente une description succincte de chacun de ces programmes.

14. Le programme **Direction exécutive et Gestion (EDM)**, avec le soutien d'un Comité de gestion, permet au Secrétaire exécutif de donner une direction et des orientations générales au Secrétariat, garantissant ainsi la cohérence des activités du Secrétariat, de ses propositions et du soutien aux organes de la Convention et du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et fournissant ses avis à leurs hauts responsables. Pour atteindre cette finalité, le programme organise les processus de gestion interne et veille à la circulation de l'information dans le Secrétariat. Il fournit également un soutien substantiel à la Conférence des Parties à la Convention et au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et à leurs Bureaux. Le programme coordonne, également, la représentation du Secrétariat aux réunions extérieures. Par le biais du Secrétaire exécutif, ce programme est la principale interface entre le Secrétariat et les Parties, et entre les processus du Secrétariat, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes et les processus inter-agences. Le Secrétaire exécutif est responsable de la collecte des fonds, du recrutement et de l'affectation des ressources financières et humaines de la Convention d'une manière souple afin de satisfaire les besoins, en constante évolution, lorsque cela est approprié. Il est aussi directement responsable devant le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement en ce qui concerne le respect du règlement du personnel et des Règlements financiers des Nations Unies.

15. Les besoins en ressources humaines et financières de l'**EDM** par poste de dépense sur le budget permanent (Fonds **BY**) pour la période biennale 2003-2004 sont détaillés aux tableaux 1 et 2 respectivement.

**Tableau 1. Besoins en personnel de l'EDM sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004**

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
A. Catégorie professionnelle			

/...

SSGA	0	1	1
D-2*	1	0	0
D-1	0	0	0
P-5	1	1	1
P-4	0	1	1
P-3	1	0	0
Total Catégorie professionnelle	3	3	3
B. Total Catégorie service général	4	4	4
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

\* Elevé au rang de Sous-secrétaire général adjoint (SSGA) par le Secrétaire Général des Nations Unies en décembre 2000 en application de la décision V/22 de la Conférence des Parties.

**Tableau 2. Besoins en ressources financières de l'EDM par élément de dépense sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004**  
(en 1000 dollars US)

Elément de dépense	2002	2003	2004
A. Salaires du personnel	493,1	601,2	625,0
B. Voyages d'affaires	125,0	125,0	131,3
C. Réunions du Bureau de la COP	54,0	54,0	56,7
D. Consultants/contrats de sous-traitance	0,0	20,0	21,0
E. Assistance temporaire/heures sup.	6,1	7,7	8,1
<b>TOTAL</b>	<b>678,6</b>	<b>807,9</b>	<b>842,0</b>

16. Le programme **Questions scientifiques, techniques et technologiques (STTM)** coordonne le soutien du Secrétariat au SBSTTA et est le principal programme du Secrétariat qui a pour tâche de suivre et intégrer les développements scientifiques et techniques au travail de la Convention. A cet égard, le STTM est le principal point de contact entre le Secrétariat et le Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), DIVERSITAS, le Forum mondial sur la biodiversité, le Groupe de conservation de l'écosystème, le Conseil consultatif scientifique et technique (CCST) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les organes consultatifs scientifiques d'autres conventions comme l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et technologiques (SBSTA) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Commission de révision scientifique et technique (STRP) de la Convention Ramsar et le Comité sur la Science et la Technologie (CST) de la Convention de lutte contre la désertification. En outre, le programme STTM est également responsable de la coordination des activités et d'actualisation du Secrétariat sur les récents développements scientifiques et des évaluations intéressant les domaines thématiques et les questions intersectorielles couverts dans le cadre de la Convention. Les domaines thématiques que traite la Convention sont la diversité biologique des eaux intérieures; la diversité biologique

/...

marine et côtière; la diversité biologique agricole; la diversité biologique des forêts; la diversité biologique des terres arides et semi-arides et la diversité biologique des montagnes. Pour ce qui est des questions intersectorielles, la Convention traite les espèces exotiques envahissantes; les évaluations scientifiques; l'approche fondée sur l'écosystème; les indicateurs; l'Initiative taxonomique mondiale, les zones protégées; et le transfert de technologie et la coopération.

17. Les besoins en ressources humaines et financières du **STTM**, par élément de dépense sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004, sont décrits aux Tableaux 3 et 4 respectivement.

**Tableau 3. Besoins en personnel du programme STTM sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004**

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
A. Catégorie professionnelle			
D-1	1	1	1
P-4	4	7	7
P-3	1	1	1
Total Catégorie professionnelle	6	9	9
B. Catégorie services généraux	3	4	4
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

**Tableau 4. Besoins en ressources financières du programme STTM par élément de dépense sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004**  
(1000 dollars US)

	<b>Élément de dépense</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
A. Salaires du personnel		797,8	1 420,4	1 616,8
B. Voyages d'affaires		90,0	70,0	73,5
C. Réunions du Bureau du SBSTTA		45,0	20,0	21,0
D. Réunions du Groupe d'experts technique spécial		0	400,0	400,0
E. Consultants/contrats de sous-traitance		75,3	100,0	100,0
F. Assistance temporaire/heures sup.		6,1	7,7	8,1
<b>TOTAL</b>		<b>1 014,1</b>	<b>2 018,1</b>	<b>2 219,4</b>

18. Le programme **Affaires sociales, économiques et juridiques (SEL)** coordonne le soutien du Secrétariat au Groupe de travail spécial sur l'Article 8(j) et les Dispositions connexes et le Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages. Outre la mise en oeuvre des recommandations et des programmes de travail émanant de ces deux groupes de travail, il est le principal programme du Secrétariat qui intègre les évolutions sociales, économiques et juridiques dans le travail de la Convention, comme l'intégration des mesures d'encouragement dans les programmes de travail thématiques, l'élaboration de lignes directrices sur le tourisme durable, les travaux sur la responsabilité et la réparation

/...

dans le cadre de la Convention, etc. A cet égard, ce programme est le principal point de contact entre le Secrétariat et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et des organisations représentant les populations locales et autochtones. Le programme SEL informe aussi le Secrétariat sur les derniers développements sociaux et économiques. Ce programme contient cinq programmes subsidiaires: l'accès et le partage des avantages; l'économie, le commerce et les mesures d'encouragement; l'utilisation durable et le tourisme; l'Article 8(j) et les Dispositions connexes; et l'étude d'impact, la responsabilité et la réparation.

19. Ce programme couvre des domaines où la Convention dispose d'un mandat unique et spécifique. D'expérience, si ces questions sont de nature politique et requièrent, donc, davantage de travail de la part des organes subsidiaires, ce ne sont pas des questions que le SBSTTA peut, à lui seul, prendre en charge de manière effective. Un facteur important à cet égard est la perception largement partagée que ces types de sujets ou de questions détournent l'attention du SBSTTA sur les aspects scientifiques qui sont les siens. Par voie de conséquence, ces questions connaissent un début de traitement au niveaux d'organes subsidiaires spéciaux de la Convention, à l'instar du Groupe d'Experts et du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, du Groupe de travail spécial intersessions sur l'Article 8(j) ainsi que d'autres ateliers de travail et groupes de liaison, qui rendrent compte au SBSTTA ou directement à la Conférence des Parties.

20. Les besoins en ressources humaines et financières du **SEL** par élément de dépense sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004, sont détaillés aux tableaux 5 et 6, respectivement.

**Tableau 5. Besoins en personnel du SEL sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004**

	2002	2003	2004
A Catégorie professionnelle			
D-1	1	1	1
P-4	3	3	3
P-3	2	2	2
Total Catégorie professionnelle	6	6	6
B Total Catégorie services généraux	3	4	4
TOTAL (A+B)	9	10	10

**Tableau 6. Besoins du SEL en ressources financières par élément de dépense sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004**

(1000 dollars US)

Élément de dépense	2002	2003	2004
A. Salaires du personnel	774,5	980,8	1 013,7
B. Voyages d'affaires	90,0	70,0	73,5
C. Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages	282,0	450,0	0
D. Consultants/contrats de sous-traitance	25,6	50,0	52,5
E. Réunions du Groupe consultatif	0	160,0	80,0
F. Assistance temporaire/heures sup.	6,1	7,7	8,1
TOTAL	1 178	1 718,5	1 227,8

21. Le programme **Mise en œuvre et communication (I&O)** coordonne le soutien du Secrétariat au mécanisme de centre d'échange, mécanisme de financement et rapports nationaux. Le programme est également responsable des initiatives de communication et de sensibilisation. Il est aussi le principal responsable de l'éducation et de la sensibilisation du public ainsi que de la mise en œuvre de l'Article 13 de la Convention. Il soutient les services documentaires et bibliothécaires fournis par le Secrétariat. Il est la principale interface, au niveau du Secrétariat, avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres institutions financières. Le programme I&O est composé de cinq sous-programmes: instruments et ressources de financement, mécanisme de centre d'échange; rapports nationaux; services de bibliothèque et de documentation; et éducation et sensibilisation du public. C'est par ces sous-programmes que le Secrétariat procède à l'identification des ressources financières pour mettre en œuvre la Convention, promouvoir la coopération scientifique et technique, préparer et publier de la documentation sur la mise en œuvre de la Convention et promouvoir la participation effective des parties prenantes au processus de la Convention.

/...

22. Les besoins en ressources humaines et financières de l'**I&O** par élément de dépense sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004 sont détaillés aux tableaux 7 et 8, respectivement.

**Tableau 7. Besoins en personnel de l'I&O sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004**

	2002	2003	2004
A. Catégorie professionnelle			
D-1	1	1	1
P-5	1	1	1
P-4	2	3	3
P-3	5	4	4
P-2	1	3	3
Total Catégorie professionnelle	10	12	12
B. Catégorie services généraux	6	8	8
TOTAL (A+B)	16	20	20

**Tableau 8. Besoins en ressources financières de l'I&O par élément de dépense sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004**

(1000 dollars US)

Élément de dépense	2002	2003	2004
A. Salaires du personnel	1 165,7	1 876,8	1 928,6
B. Voyages d'affaires	128,6	70,0	73,5
C. Mécanisme de centre d'échange	40,0	75,0	65,0
D. Perspectives de la biodiversité mondiale	0,0	0,0	100,0
E. Consultants/contrats de sous-traitance	26,9	50,0	52,5
F. Réunions du Groupe consultatif	0,0	80,0	80,0
G. Documentation sur la sensibilisation du public	89,2	77,5	81,4
H. Assistance temporaire/heures sup.	6,1	7,7	8,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 456,5</b>	<b>2 237,0</b>	<b>2 389,0</b>

23. Le **programme de prévention des risques biotechnologiques (BS)** est doté de deux fonctions principales : il assite le Secrétaire exécutif dans la fourniture d'un soutien coordonné au Comité intergouvernemental du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CIPC) et, ensuite, à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ainsi qu'à la mise en œuvre du Protocole, une fois qu'il est entré en vigueur, date à laquelle le CIPC cessera d'exister. Deuxièmement, il sera le principal programme au sein du Secrétariat qui suivra et contrôlera la mise en œuvre du programme de travail issu des décisions que la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au

/...

Protocole aura à prendre. En attendant l'entrée en vigueur du Protocole, le programme de Prévention des risques biotechnologiques continuera à suivre la mise en œuvre des recommandations adoptées par le CIPC en préparation de la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole. Il s'intéressera plus particulièrement aux dispositions du Protocole que la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole étudiera lors de sa première réunion, comme le prévoit le Protocole (ex. : procédures de prise de décision; partage des informations et le centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques; la responsabilité et la réparation; la conformité; la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification), et d'autres questions que la première réunion des Parties pourrait estimer comme nécessaires à la mise en œuvre effective du Protocole. (ex.: création des capacités; suivi et établissement des rapports; et d'autres questions). A cet égard, ce programme joue le rôle de principal point de contact entre le Secrétariat et l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et d'autres organismes pertinents en matière de prévention des risques biotechnologiques comme il met à jour le Secrétariat sur les derniers développements et appréciations scientifiques en ce qui concerne la prévention des risques biotechnologiques.

24. Les besoins en ressources humaines et financières du **BS** par élément de dépense – comme l'a recommandé le CIPC à l'occasion de sa seconde réunion – sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004, sont détaillés aux tableaux 9 et 10, respectivement.

**Tableau 9. Les besoins en personnel du programme Prévention des risques biotechnologiques sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004\***

		<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>A</b>	Catégorie professionnelle			
P-5		1	1	1
P-4		1	1	1
P-3		3	4	4
P-2		1	1	1
Total Catégorie professionnelle		6	7	7
<b>B</b>	Total Catégorie services généraux	3	3	3
<b>TOTAL (A+B)</b>		9	10	10

\* Tel que recommandé par le CIPC à l'occasion de sa seconde réunion (recommandation 2/3).

**Tableau 10. Les besoins en ressources financières du programme Prévention des risques biotechnologiques par élément de dépense sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004 \***

(1000 dollars US)

Élément de dépense	2002	2003	2004
A. Salaires du personnel	721,8	848,8	891,3
B. Voyages d'affaires	65,7	70,0	73,5
C. Réunions du Bureau CIPC	45,0	45,0	47,2
D. MOP-2 et MOP-3**	0	525,0	250,0
E. Réunions du groupe de liaison/experts	0	43,0	45,2
F. Consultants/contrats de sous-traitance	32,3	41,0	43,0
G. Groupe de travail spécial sur la responsabilité et la réparation	0,0	439,4	0,0
H. Assistance temporaire/heures sup.	6,1	6,0	6,3
I. Frais services communs**	0	142,5	149,6
<b>TOTAL</b>	<b>870,9</b>	<b>2 160,7</b>	<b>1,506,1</b>

\* Tel que recommandé par le CIPC à l'occasion de sa seconde réunion (recommandation 2/3).

\*\* Les frais de services communs et des conférences figureront sous la rubrique Gestion des ressources et services de conférences dès qu'ils auront été avalisés par la sixième réunion de la Conférence des Parties.

25. Le programme **Gestion des ressources et Services de conférences (RMCS)** est, lui aussi, doté de deux grandes fonctions, à savoir : il aide le Secrétaire exécutif dans la planification et la coordination de son programme de travail, et dans la gestion et le redéploiement des ressources humaines et financières. En coopération avec UNON, ce programme fournit au Secrétariat des services de gestion de fonds, des services d'administration générale, des services de voyages et des prestations de réseaux informatiques. Sous la direction du Secrétaire exécutif, il est chargé du recrutement et de la formation du personnel, de l'application du système onusien d'évaluation des performances et du développement des ressources humaines. Sa seconde grande tâche couvre les services de réunions sous la Convention. Ce programme veille à ce que les organes de la Convention reçoivent les moyens logistiques, la documentation et d'autres services nécessaires pour leurs activités avant et pendant les sessions officielles et les activités intersessions. Ce programme s'occupe également de la distribution de la documentation des réunions de la Convention

26. Les besoins en ressources humaines et financières du **RMCS** par élément de dépense sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004, sont détaillés aux tableaux 11 et 12, respectivement. Outre le personnel RMCS financés sur le budget permanent (Fonds BY) ci-dessous, trois postes professionnels (P-4, P-3 et P-2) et cinq postes de Services Généraux sont financés directement par le PNUE à partir des 13% des frais de soutien au programme 13 pour cent programme (voir également paras. 33 et 34 ci-après).

**Tableau 11. Les besoins en personnel du RMCS sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004**

		2002	2003	2004
A	Catégorie professionnelle			
P-5		0	1	1
P-4		1	0	0
P-3		1	1	1
Total Catégorie professionnelle		2	2	2
B	Total Catégorie services généraux	4	6	6
TOTAL (A+B)		6	8	8

**Tableau 12. Besoins en ressources financières du RMCS sur le budget permanent (Fonds BY) par élément de dépense pour la période biennale 2003-2004**  
(1000 dollars US)

	Élément de dépense	2002	2003	2004
A.	Salaires du personnel	489,2	490,2	505,5
B.	Réunions de la Conférence des Parties (COP)	984,9	0,0	900,0
C.	Frais de voyage des participants aux réunions de la Conférence des Parties	0,0	0,0	705,0
D.	Réunions du SBSTTA	480,0	525,0	551,3
E.	Réunions d'évaluation intersessions	0,0	250,0	262,5
F.	Réunions CIPC/MOP*	200,0	0,0	0,0
G.	Groupe de travail spécial sur l'Article 8(j)	282,0	0,0	282,0
H.	Voyages d'affaires	60,0	70,0	73,5
I.	Dépenses générales de fonctionnement (y compris location des locaux)*	593,5	505,0	530,3
J.	Fournitures de bureau	84,0	35,0	36,8
K.	Equipements	56,8	35,0	36,8
L.	Services contractuels			
	Impression extérieure	94,5	55,0	57,8
	Formation/bourses de recherche	30,0	25,0	26,3
M.	Communications	300,0	170,0	178,5
N.	Assistance temporaire/heures sup.	19,5	7,7	8,1
O.	Hébergement	21,0	25,0	26,3
	TOTAL	3 695,4	2 187,9	4 175,1

/...

\* Voir tableau 10 pour les dépenses de la réunion Prévention des risques biotechnologiques et des services communs.

### **B. Budget proposé**

#### *I. Fonds général de contributions volontaires de la Convention sur la diversité biologique (budget permanent - Fonds BY)*

27. Les besoins en personnel du Secrétariat tels que proposés pour la période biennale 2003-2004 sont reproduits au tableau 13. Il est à noter que le redéploiement des effectifs dans la structure de ce programme sera entrepris par le Secrétaire exécutif de temps à autre afin de faire face aux besoins en mutation, le cas échéant. Le tableau 14 ci-dessous présente le budget permanent (Fonds BY) pour l'ensemble du Secrétariat pour l'exercice 2003-2004. Il a été formulé sur la base du programme de travail proposé et présenté à la section A ci-dessus et des besoins en personnel du Secrétariat tels qu'ils sont reproduits au tableau 13.

**Tableau 13. Les besoins en personnel du Secrétariat sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004 par rapport à l'exercice 2002**

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
A. Catégorie professionnelle			
ASG	0	1	1
D-2*	1	0	0
D-1	3	3	3
P-5	3	3	3
P-4	11	15	15
P-3	13	13	13
P-2	2	4	4
Total Catégorie professionnelle	33	39	39
B. Total Catégorie services généraux	23	29	29
TOTAL (A+B)	56	68	68

\* Ce poste a été élevé au rang de Sous-secrétaire général adjoint (SSGA) par le Secrétaire Général des Nations Unies en décembre 2000 en application de la décision V/22 de la Conférence des Parties.

**Tableau 14. Les besoins du Secrétariat en ressources financières sur le budget permanent (Fonds BY) pour la période biennale 2003-2004**  
*(1000 dollars US)*

Dépense	2002	2003	2004
<b>I. Programmes</b>			
Direction exécutive et Gestion	678.6	807.9	842.0
Questions scientifiques, techniques et technologiques	1,014.2	2,018.1	2,219.4
Affaires sociales, économiques et juridiques	1,178.2	1,718.5	1,227.8
Mise en oeuvre et communication	1,456.5	2,237.0	2,389.0
Prévention des risques biotechnologiques	870.9	2,160.7	1,506.1
Gestion des ressources et Services de conférences	3,695.4	2,187.9	4,175.1
Sous-total (I)	8,893.7	11,130.0	12,359.3
<b>II. Coût de soutien au programme (13%)</b>			
Budget total (I + II )	10,049.9	12,576.9	13,966.1

28. L'annexe I fournit une comparaison entre les effectifs pour la période biennale 2001-2002 approuvés par la cinquième réunion de la Conférence des Parties et la proposition d'effectifs pour la période 2003-2004. Elle reflète une augmentation des effectifs avec (10) membres nouveaux (6 postes professionnels et 4 postes de services généraux) par rapport à la période biennale précédente.

29. Annexe II compare le budget pour la période biennale 2001-2002 approuvé par la cinquième réunion de la Conférence des Parties et le budget proposé pour la période 2003-2004. Ce document montre une hausse de 7,899,100 \$US par rapport à la période biennale précédente.

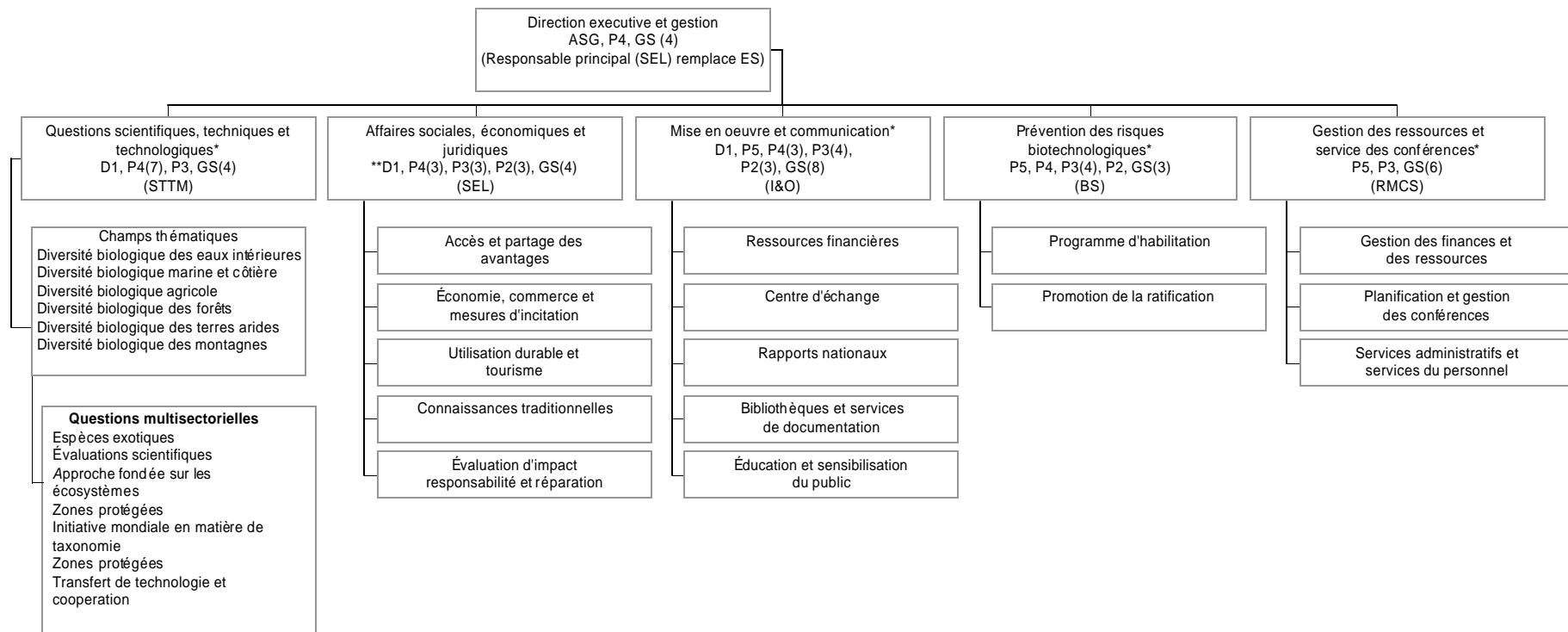
30. On trouvera le résumé des besoins en ressources financières du Secrétariat, sur le budget permanent (Fonds BY) et par élément de dépense, pour la période biennale 2003-2004 à l'annexe III.

*2. Fonds spécial de contributions volontaires additionnelles en soutien aux activités approuvées (Fonds BE)*

31. L'annexe IV montre les besoins en ressources financières du Secrétariat sur le Fonds spécial de contributions volontaires additionnelles en soutien aux activités approuvées (Fonds BE) pour la période biennale 2003-2004.

*3. Fonds spécial pour faciliter la participation de Parties au processus de la Convention (Fonds BZ)*

32. L'annexe V montre les besoins en ressources financières du Secrétariat sur le Fonds spécial de contributions volontaires pour faciliter la participation de Parties au processus de la Convention (Fonds BZ) pour la période biennale 2003-2004.

*Organigramme 1***STRUCTURE DU PROGRAMME ET EFFECTIF POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2003-2004***Notes*

- \* Les effectifs supplémentaires seront financés par d'autres sources: STTM - P4 (FAO) RMCS -P5, P3, P2, GS(5) (PNUE)
- \*\* Adjoint du Secrétaire exécutif

/...

### III. PRINCIPAUX FACTEURS ET HYPOTHESES UTILISES POUR CALCULER LES BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2003-2004

#### *Coûts de soutien au programme (PSC)*

33. Conformément aux Règles financières des Nations Unies, un montant de 13% de frais généraux doit être versé au PNUE pour couvrir les frais de gestion du Fonds de contributions. Le PNUE reverse une partie de ce montant au Secrétariat de la Convention afin de l'aider à couvrir les coûts des services de soutien du Secrétariat.

34. Actuellement, trois postes, au Secrétariat, de niveau Professionnel, (le Directeur du département Gestion et Administration du Fonds, le Directeur administratif et l'Assistant Finances) et cinq postes de niveau « services généraux » sont financés à partir de ces coûts de soutien au programme (PSC).

#### *Chiffres utilisés pour calculer les salaires du personnel*

35. Les chiffres utilisés dans le calcul des salaires du personnel dans le budget proposé pour la période biennale 2003-2004 se basent sur les coûts d'un salaire moyen en prenant Montréal comme poste d'affectation. Ces chiffres comprennent les salaires ordinaires du personnel (bénéfices et émoluments calculés sur une moyenne de barème pour le membre du personnel et son épouse avec deux enfants mineurs) plus des ajustements de poste pour les Professionnels et un ajustement de 25 pour cent par rapport au salaire net pour les effectifs des services généraux. Ces chiffres sont reproduits au tableau 15 ci-dessous.

**Tableau 15. Chiffres utilisés pour calculer les salaires du personnel**  
(En dollars américains)

Niveau	2003	2004
D-2/ASG	185 100	192 700
D-1	165 100	173 400
P-5	156 200	163 100
P-4	141 500	146 500
P-3	126 400	129 400
P-2	116 200	117 000
Services généraux	34 600	35 500

#### *Hypothèses*

36. La budgétisation de programme proposé part de l'hypothèse de:

(a) Une seule réunion régulière de la Conférence des Parties (sa septième réunion) en 2003-2004 et elle se tiendra hors du siège du Secrétariat et s'étalera sur deux semaines;

(b) Deux réunion du SBSTTA avec une durée d'une semaine chacune au siège du Secrétariat, à Montréal;

(c) Deux réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, avec une durée d'une semaine, au siège du Secrétariat à Montréal et en même temps que la réunion régulière de la Conférence des Parties;

(d) Deux réunions intersessions à composition non limitée pour la révision du fonctionnement de la Convention pour une durée d'une semaine, pendant la période biennale, au siège du Secrétariat à Montréal et juste après les réunions du SBSTTA;

(e) Une réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'Article 8(j) pendant la période biennale, pour une durée d'une semaine au siège du Secrétariat à Montréal;

(f) Une réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts sur l'accès et le partage des avantages pendant la période biennale pour une durée d'une semaine au siège du Secrétariat à Montréal;

(g) Une réunion à composition non limitée du Groupe de travail spécial d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation, pendant la période biennale, pour une durée d'une semaine au siège du Secrétariat à Montréal;

(h) Quatre réunions d'une journée chacune des bureaux de la Conférence des Parties et du SBSTTA au siège du Secrétariat;

(i) Quatre réunions de deux journées du Bureau du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, s'il venait à être établi, au siège du Secrétariat;

(j) Six réunions des groupes spéciaux d'experts techniques, s'ils venaient à être créés, d'une durée de trois journées, au siège du Secrétariat;

(k) Quatre réunions régionales de deux journées en 2004 en préparation de la septième réunion de la Conférence des Parties.

37. Méthodes suivies lors de la confection du budget de programme proposé:

(a) Frais de soutien administratif (ex.: communications, fournitures de bureau, entretien) et de services des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires ont été regroupés sous la rubrique gestion des ressources, plutôt que de les afficher par programme;

(b) Voyages, assistance temporaire et heures supplémentaires sont indiqués séparément pour chaque programme.

### ***Coûts des fournitures et services***

38. Une hausse de 2,5 pour cent au budget, pour la période biennale 2003-2004, a été incluse en raison de l'augmentation des prix des services et fournitures acquis par le Secrétariat.

### ***Des ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice 2003-2004***

39. La hausse proposée au budget, pour la période biennale 2003-2004, est justifiée par deux principaux facteurs: le champ d'intervention, plus large, du programme et la charge de travail accrue

résultant des décisions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires (ex. : prévention des risques biotechnologiques, accès et partage des avantages , etc.) et un investissement prudent dans les capacités du Secrétariat à répondre, d'une manière ordonnée et économique, aux besoins institutionnels et techniques – en constante mutation – des Parties sur le moyen terme.

40. Le programme de travail de la Convention, entre 1995 et 2002, est témoin de l'évolution dans les types d'activités de ses institutions. Si les priorités du premier programme de travail concernaient principalement la mise en place des institutions, les activités de cette période biennale se concentreront de plus en plus sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies. L'ordre du jour provisoire de la sixième réunion de la Conférence des Parties reflète ce programme en cours de maturité. Une autre manifestation de cette évolution réside dans le nombre de plus en plus élevé d'organes subsidiaires chargés de fournir des avis à la Conférence des Parties.

41. La complexité de la structure institutionnelle de la Convention traduit l'importance d'une concentration substantielle sur les travaux des divers organes de la Convention. Ce qui a abouti à une concentration sur quatre principales catégories de domaines de travail de fond, à savoir: les questions scientifiques et techniques (**STTM**), qui couvrent les programmes de travail thématiques et les questions intersectorielles; les affaires sociales, économiques et juridiques (**SEL**); la mise en œuvre et la communication (**I&O**); et la prévention des risques biotechnologiques (**BS**).

42. Ce n'est que grâce à une utilisation rationnelle et souple des ressources humaines et financières existantes qu'il a été possible de satisfaire ces priorités en évolution constante. A titre d'exemple, le Secrétaire exécutif a redéployé, là où cela était possible, les ressources humaines et financières du Secrétariat afin de pouvoir répondre aux besoins et priorités. Ce qui a conduit à un affinement et un ajustement des responsabilités d'un certain nombre de responsables et la mise en place de nouveaux domaines programmatiques. Les réunions qui n'ont pas été prévues lors du dernier examen, par la Conférence des Parties, du budget de programme pour la période biennale, comme les activités intersessions recommandées par le SBSTTA, le CIPC et d'autres organes, n'ont pu avoir lieu que grâce à l'application d'excédents et d'économies dans le Fonds BY. Ceci a été possible car les décisions pertinentes de la Conférence des Parties ont permis une marge et manœuvre et de souplesse dans l'affection de ces ressources. L'application efficace du "report" est un aspect fondamental de cette flexibilité. L'expérience confirme l'importance de ces éléments dans les considérations et les décisions futures de la Conférence des Parties sur la budgétisation de programme.

43. Or, pour mettre en œuvre de façon adéquate le programme de travail 2003-2004 qui est en cours de préparation en réponse aux décisions et orientations de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, il faudra prévoir des ressources humaines et financières supplémentaires.

44. Le budget proposé estime que l'augmentation globale en ressources requises par le budget permanent, pour la période biennale, est de 42 pour cent, ceci étant principalement dû au fait que le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques entrera en vigueur en 2002, et donc une augmentation des dépenses telle que recommandée par la deuxième réunion du CIPC (recommandation 2/3).

45. Le Protocole sur la **prévention des risques biotechnologiques** doit être opérationnel dès son entrée en vigueur. A titre d'exemple, la multitude de tâches résultant de la mise en place du CIPC, en tant que structure provisoire et temporaire chargée, avec le soutien du Secrétaire exécutif, des préparatifs de la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole et la mise en œuvre du plan de travail de ce Comité intergouvernemental adopté par la cinquième réunion de la

Conférence des Parties, ont augmenté considérablement la charge de travail du personnel du Secrétariat. Plus particulièrement, la mise en œuvre de la phase pilote du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques a montré la complexité technique des questions de partage de l'information et de création des capacités en vue d'une application effective du Protocole, et le travail effectué, à ce jour, par le Comité intergouvernemental, sur d'autres thèmes prévus dans le texte de l'instrument qui requièrent l'attention à la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, a donné naissance à des demandes encore plus grandes que celles traitées par le programme dans le passé. Aussi, le budget proposé prévoit-il un nouveau poste professionnel pour ce programme (P-3) et élevé deux autres postes (respectivement de P2 à P-3 et de P-3 à P-4) conformément à la recommandation de la deuxième réunion du CIPC. En outre, des ressources supplémentaires sont également nécessaires pour l'organisation de deux réunions de la Conférence des Parties au Protocole.

46. D'autres domaines nécessitant un soutien supplémentaire:

- (a) Service des conférences;
- (b) Communication et sensibilisation du public;
- (c) Prévention des risques biotechnologiques;
- (d) Espèces exotiques envahissantes;
- (e) Initiative taxonomique mondiale;
- (f) Diversité biologique alpine (des montagnes);
- (g) Zones protégées;
- (h) Transfert de technologie et coopération;
- (i) Rapports nationaux;
- (j) Tourisme durable; et
- (k) Commerce et environnement.

47. Le principal impact des activités supplémentaires sur le budget de la période biennale 2003-2004 se fera sentir par l'organisation de réunions supplémentaires afin d'étudier ces priorités et assurer leurs besoins en ressources. Comme annoncé précédemment, le budget proposé prévoit autant d'heures supplémentaires que possible en redéployant les ressources humaines actuelles. Même ainsi, on ne pourra raisonnablement satisfaire les attentes des Parties avec les ressources disponibles. L'organisation de ces réunions, et la satisfaction de leurs besoins (préparation des documents; consultations d'experts; services des réunions, etc.), a atteint un stade où il devient impératif de disposer de davantage de ressources humaines au niveau du Secrétariat.

48. Le nombre de réunions organisées par le Secrétariat durant la période intersessions est passé de 7, entre la première et la seconde réunions de la Conférence des Parties, à plus de 70 entre la 5<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> réunions (cf. annexe VI ci-dessous). Le Secrétaire exécutif a harmonisé le processus de préparation de la documentation, les dispositions de voyages, l'accréditation, l'inscription et la notification pour préparer les réunions avec davantage d'efficacité. Cependant, l'augmentation du nombre de réunions et du volume de

travail signifie qu'il y a nécessité urgente d'accorder plus de ressources au **service des conférence**, en particulier, un rédacteur adjoint et un autre poste dans la classe «services généraux». Le Secrétaire exécutif procédera également à la création d'une entité séparée “services des conférences” pour montrer, avec précision, l'augmentation de la charge de travail dans ce secteur.

49. La Convention traite de questions complexes. Il est donc fondamental que la société, à tous les niveaux, puisse être informée et participer aux actions de la Convention. Or, il est de notoriété publique que la nature même, et la signification, de la diversité biologique ne sont pas bien compris par de grands pans de la société. Pour reprendre l'expression de la Conférence des Parties, **la communication et l'éducation du public** nécessitent un appui particulier si l'on veut que la Convention soit mise en œuvre effectivement. Pour cela, la Conférence des Parties a arrêté une série d'initiatives sur cette question y compris le lancement d'une Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique associant l'UNESCO, le PNUE, l'IUCN et le Secrétariat. S'il est évident que le processus de la Convention ne peut, à lui seul, répondre à tous les besoins et atteintes, la Convention doit au moins, et c'est urgent, élaborer et entretenir de la documentation de base et des réseaux d'institutions afin de permettre à ses partenaires de promouvoir véritablement la Convention.

50. En plus des rapports thématiques, il est prévu que le deuxième round de rapports nationaux sera encore plus exigeant que les premiers rapports nationaux. A titre d'exemple, ces rapports vont, très probablement, insister davantage sur l'identification et le soutien aux besoins de création des capacités des Parties que ne l'ont fait les premiers rapports nationaux. Il est proposé un Responsable de programme supplémentaire (P-3) pour prendre en charge ce travail.

51. L'application du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts et le lancement d'activités nouvelles sur les **espèces exotiques envahissantes** et la confection d'un nouveau programme de travail thématique (**diversité biologique alpine (montagnes)**) ainsi que de deux nouvelles questions intersectorielles (**les zones protégées et le transfert de technologie et la coopération**) au titre de principaux thèmes des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> réunions du SBSTTA et de la 7<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Parties, ne peuvent être mis en branle sans fournir des ressources humaines supplémentaires afin de traiter la question des zones protégées, des espèces exotiques envahissantes, du transfert de technologie et de la coopération et du programme de travail élargi sur la diversité biologique forestière, côtière et marine. Il est attendu que les responsables de programme chargés des zones protégées auront à couvrir, également, l'approche fondée sur l'écosystème pour laquelle la Conférence des Parties avait décidé de formuler, lors de sa septième réunion, des expressions pratiques pour les politiques et les législations nationales et pour les activités de mise en œuvre appropriée notamment dans le contexte des domaines thématiques de la Convention. En ce qui concerne la diversité biologique alpine (montagnes), le personnel du Secrétariat chargé des domaines thématiques contribuera à l'élaboration et l'application du programme de travail. Le SBSTTA a formulé un vaste programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale (ITM). Le succès de cette initiative et la poursuite de l'élán qui lui a été imprimé n'auront pas été possibles sans l'aide financière de la Suède, de l'Australie et du Royaume-Uni, qui ont permis la participation d'un responsable ITM à temps partiel. Ainsi, le budget proposé prévoit-il un responsable ITM à plein temps pour continuer le travail entamé, deux nouveaux postes Professionnels et un poste élevé de la catégorie P-3 à P-4 en plus d'un autre membre du personnel affecté aux services généraux.

52. L'accent mis sur les activités de soutien à l'élaboration de régimes d'**accès et de partage des avantages**, dont les activités de création des capacités, le lancement de la deuxième phase du programme de travail sur l'**Article 8 (j)**, la relation de plus en plus forte entre le commerce et l'environnement dans le contexte du nouveau round de négociations de l'OMC, les activités sur **l'utilisation durable** y compris

/...

l'élaboration approfondie et la promotion des lignes directrices sur le tourisme durable, et la mise en place d'un groupe d'experts techniques sur la responsabilité et la réparation, vont donner lieu à une charge de travail considérable au niveau de l'unité des affaires sociales, économiques et juridiques qui est responsable du soutien à ces activités, comme la mise en place et l'entretien de fichiers d'experts, prestations aux ateliers et groupes de travail, etc. Ces développements exigeront le recrutement d'un élément supplémentaire pour les services généraux.

#### **IV. ACTION POSSIBLE DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

53. La Conférence des Parties pourrait envisager d'adopter une décision dont voici un projet de texte:

*“La Conférence des Parties*

1. *Approuve* un budget de programme (BY) de 12,576,900 \$US pour l'année 2003 et 13,966,100 \$US pour l'année 2004, pour les objectifs énumérés à l'annexe II ci-dessous;

2. *Adopte* le barème indicatif de contributions pour 2003 et 2004 tel qu'il figure dans l'annexe à la présente décision;

3. *Approuve* un tableau des effectifs du Secrétariat pour la budgétisation de programme figurant à l'annexe I ci-dessous et demande que tous les postes soient pourvus sans délais;

4. *Approuve* l'affection de XXX \$US du solde non utilisé ou des contributions ("report") appartenant aux périodes comptables précédentes afin de couvrir une partie du budget 2003-2004;

5. *Autorise* le Secrétaire exécutif à transférer des ressources entre les programmes dans les limites prévues aux décisions IV/17 et III/23, à savoir, la possibilité de transférer entre les principales lignes de crédit énumérées au tableau 1 jusqu'à un total de 15 pour cent du budget de programme total, à condition d'appliquer un autre seuil limitatif d'un maximum de 25 pour cent de chacune de ces lignes de crédit;

6. *Note avec préoccupation* qu'un certain nombre de Parties n'ont pas encore versé leurs contributions au budget permanent (Fonds BY) des années précédentes, et qui arrivaient à échéance le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année conformément au paragraphe 4 des Règles Financières, et le versement tardif des contributions au budget permanent par les Parties pendant chaque année calendaire d'une période biennale, ce qui a contribué à un important report d'une période biennale à une autre, et si aucune amélioration dans le paiement des contributions par les Parties n'est enregistrée, invite le Secrétaire exécutif à soumettre des propositions visant à promouvoir le versement entier et dans les délais des contributions des Parties pour que la septième réunion de la Conférence des Parties puisse les débattre ;

7. *Exhorté* les Parties qui n'ont pas encore versé leurs contributions au budget permanent (Fonds BY) de le faire sans tarder, et prie le Secrétaire exécutif de rendre public et mettre à jour régulièrement des informations sur l'état des contributions des Parties aux fonds de contribution (BY, BE, BZ) de la Convention;

8. *Réitère*, pour ce qui concerne les contributions à partir 1<sup>er</sup> janvier 2001, que les Parties dont les contributions enregistrent un retard de deux années ou plus seront autorisées à participer aux réunions des organes de la Convention avec un maximum de deux délégués jusqu'au règlement de leurs arriérés;

9. *Réitère également* qu'en ce qui concerne les contributions dues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 et au-delà, les Etats-Parties qui n'appartiennent pas au groupe des pays les moins développés ou aux petits Etats insulaires en développement dont les contributions enregistrent un retard de deux années ou plus, ne recevront pas de financement du Secrétariat pour participer aux réunion des organes de la Convention jusqu'à ce qu'ils aient réglé leurs arriérés;

10. *Autorise* le Secrétaire exécutif à prendre des engagements à hauteur du budget approuvé, en puisant des ressources liquides disponibles, y compris le solde non utilisé, des contributions des exercices financiers antérieurs et d'autres sources;

11. *Décide* de financer, sur demande, sur le budget permanent (BY) la participation des membres des bureaux de la Conférence des Parties, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et du Comité intergouvernemental du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques aux réunions intersessions de leurs bureaux respectifs;

12. *Prend note* des décisions du Bureau de la cinquième réunion de la Conférence des Parties autorisant le Secrétaire exécutif à utiliser les économies, le solde non utilisé provenant des exercices financiers antérieurs et les autres sources de revenu au montant de 2,219,500 \$US du Fonds BY afin de financer les activités intersessions recommandées par le SBSTTA, le CIPC et le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, lesquelles activités n'ont pas été prévues et ne disposent pas d'allocations budgétaires approuvées par la Conférence des Parties lors de sa cinquième réunion, y compris la participation des Etats-Parties en développement, notamment les Etats les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement et d'autres Etats-Parties à économies en transition, aux réunions de la Convention, [comme elle l'autorise] à réaliser les activités approuvées par la Conférence des Parties et *prie* le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau, de superviser la disponibilité des contributions volontaires aux Fonds BE et BZ en cas de baisse;

13. *Décide* que les fonds (BY, BE, BZ) de la Convention seront prorogés pour une durée supplémentaire de deux années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et expirant le 31 décembre 2005;

14. *Invite* toutes les Parties à la Convention à noter que les contributions au budget permanent (BY) sont payables le 1<sup>er</sup> janvier de l'année à laquelle ces contributions ont été budgétisées, et de les régler sans retard, et exhorte les Parties, qui sont en mesure de le faire, de verser, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2002 pour l'année calendaire 2003 et le 1<sup>er</sup> octobre 2003 pour l'année calendaire 2004, les contributions requises pour financer les dépenses approuvées au paragraphe 1 ci-dessus, comme compensées au paragraphe 4, et, à cet égard, demande que les Parties soient informées du montant de leurs contributions avant le 1<sup>er</sup> août de l'année précédent celle à laquelle ces contributions sont dues;

15. *Exhorte* toutes les Parties et les Etats qui ne sont pas partie à la Convention, ainsi que les organisations gouvernementales, inter gouvernementales et non gouvernementales et d'autres sources, à participer au financement des fonds volontaires (BY, BE, BZ) de la Convention;

16. *Prend note* des estimations de financement du Fonds spécial (BE) de contributions volontaires additionnelles en soutien aux activités approuvées, pour la période biennale 2003-2004, indiquée par le Secrétaire exécutif et qui figure à l'annexe IV ci-dessous et exhorte les Parties à faire des contributions à ce Fonds;

17. *Prend note également* des estimations de financement du Fonds spécial de contributions volontaires (BZ) réservé à faciliter la participation des Etats-Parties en développement, notamment des pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement et d'autres Etats-Parties à économies en transition, pour la période biennale 2003-2004, tel qu'indiqué par le Secrétaire exécutif joint à l'annexe V ci-dessous et exhorte les Parties à faire des contributions à ce Fonds;

18. *Autorise* le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties, à ajuster le service du programme de travail, y compris le report de réunions, si le Secrétariat ne reçoit pas les fonds suffisants dans les délais idoines;

19. *Demande* au Secrétaire exécutif de préparer et soumettre, un budget pour le programme de travail couvrant la période biennale 2005-2006, à la sixième réunion de la Conférence des Parties et de rendre compte des revenus et de la performance budgétaire ainsi que de tous ajustements apportés au budget de la Convention pour la période biennale 2003- 2004;

20. *Prie* le Secrétaire exécutif, dans un souci d'améliorer l'efficience du Secrétariat et pour attirer un personnel hautement qualifié, de passer des accords contractuels et administratifs directement avec les Parties et organisations—en réponse aux offres de ressources humaines et d'autres formes de soutien au Secrétariat—selon le besoin, pour assurer efficacement les tâches du Secrétariat, tout en optimisant l'emploi des compétences, ressources et services existants et en tenant compte des Règles des Nations Unies. Il y a lieu d'accorder une attention particulière aux possibilités de création de synergies avec les programmes de travail pertinents existants ou avec des activités qui sont réalisées dans le cadre d'autres organisations internationales.

*Annexe I*

**COMPARISON DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2001-2002 AVEC LE TABLEAU  
PROPOSE POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2003-2004**

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
A. Catégorie professionnelle				
ASG	0	0	1	1
D-2	1	1	0	0
D-1	3	3	3	3
P-5	3	3	3	3
P-4	11	11	15	15
P-3	13	13	13	13
P-2	2	2	4	4
Total Catégorie professionnelle	33	33	39	39
B. Total Catégorie services généraux	23	23	29	29
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>68</b>	<b>68</b>

/...

*Annexe II***COMPARISON DU BUDGET 2001-2002 AVEC LA BUDGÉTISATION DE PROGRAMME  
PROPOSÉE POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2003-2004***(1000 dollars US)*

Elément de dépense	2001	2002	2003	2004
<b><i>Programmes</i></b>				
Direction exécutive et Gestion	654,5	678,6	807,9	842,0
Questions scientifiques, techniques et technologiques	963,9	1 014,1	2 018,1	2 219,4
Affaires sociales, économiques et juridiques	850,7	1 178,2	1 718,5	1 227,8
Mise en oeuvre et communication	1 402,9	1 456,5	2 237,0	2 389,0
Prévention des risques biotechnologiques	830,6	870,9	2 160,7	1 506,1
Gestion des ressources et services de conférences	2 902,7	3 695,4	2 187,9	4 175,1
Sous-total	7 605,3	8 893,7	11 130,0	12 359,3
<b><i>Coûts de soutien au programme (13%)</i></b>	<b>988,7</b>	<b>1 156,2</b>	<b>1 446,9</b>	<b>1 606,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 594,0</b>	<b>10 049,9</b>	<b>12 576,9</b>	<b>13 966,1</b>
<b>TOTAL PÉRIODE BIENNALE</b>		<b>18 643,9</b>		<b>26 542,9</b>

/...

*Annexe III*

**LES BESOINS EN RESSOURCES FINANCIÈRES DU SECRÉTARIAT SUR LE BUDGET PERMANENT (FONDS BY) PAR ÉLÉMENT DE DÉPENSE**

(1000 dollars US)

Élément de dépense	2002	2003	2004
A. Salaires du personnel	4 441,9	6 218,2	6 580,9
B. Voyages d'affaires	559,8	475,0	498,8
C. Consultants/contrats de sous-traitance	160,1	261,0	269,0
D. Mécanisme de centre d'échange	40,0	75,0	65,0
E. Services de conférence	2 228,9	2 189,4	2 245,8
F. Bureaux/expert/réunions du Groupe consultatif	144,0	802,0	730,2
G. Voyages des participants à la réunion de la Conférence des Parties	0,0	0,0	705,0
H. Frais généraux de fonctionnement (dont loyer)	593,5	647,5	679,9
I. Fournitures	173,2	112,5	118,1
J. Mobilier/équipements	56,8	30,0	31,5
K. Services contractuels/Impression extérieure	94,5	55,0	157,8
L. Formation/bourses de recherche	30,0	25,0	26,3
M. Communications	300,0	170,0	178,5
N. Assistance temporaire/heures sup.	50,0	44,4	46,6
O. Hébergement	21,0	25,0	26,3
<b>TOTAL</b>	<b>8 893,7</b>	<b>11 130,0</b>	<b>12 359,3</b>
Coûts de soutien au programme (13%)	1 156,2	1 446,9	1 606,7
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>10 049,9</b>	<b>12 576,9</b>	<b>13 966,0</b>

/...

*Annexe IV*

**LES BESOINS EN RESSOURCES FINANCIÈRES DU SECRÉTARIAT SUR LE FONDS SPÉCIAL (BE) DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ADDITIONNELLES EN SOUTIEN AUX ACTIVITÉS APPROUVÉES POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2003–2004**  
*(En dollars américains)*

<i>I.</i>	<i>Description</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>
<b>1.</b>	<b>REUNIONS/ATELIERS DE TRAVAIL</b>		
	<b>DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION</b>		
	Réunions régionales en préparation de la septième réunion de la Conférence des Parties	0	30,000
	<b>QUESTIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES</b>		
	Ateliers de travail régionaux – Initiative taxonomique mondiale (4)	160,000	160,000
	Groupe de liaison - Récupération des espèces/ressources génétiques	60,000	0
	Groupe spécial d'experts techniques – Evaluations scientifiques	80,000	80,000
	Groupe spécial d'experts techniques – Cibles/fondamentaux/les indicateurs	80,000	0
	Groupe spécial d'experts techniques –Zones protégées	80,000	0
	Groupe spécial d'experts techniques – Récupération des espèces/ressources génétiques	0	80,000
	<b>AFFAIRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES</b>		
	Atelier de travail à composition non limitée sur la création des capacités sur l'accès et le partage des avantages	450,000	0
	Atelier de travail sur les Mesures d'encouragement	190,000	0
	Atelier de travail sur le tourisme durable	0	190,000
	Comité de coordination inter-agences sur les mesures d'encouragement	60,000	60,000
	<b>MISE EN OEUVRE ET COMMUNICATION</b>		
(4)	Ateliers de travail régionaux sur le mécanisme de centre d'échange	240,000	80,000
	<b>PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES</b>		
	Réunions régionales sur le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (8)	80,000	80,000
	Réunions d'experts techniques (4)	160,000	160,000
	Ateliers de travail régionaux sur le mécanisme de centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques (4)	160,000	160,000
<b>2.</b>	<b>PERSONNEL</b>		
	Responsable du programme de la biodiversité agricole (FAO)	141,500	146,500
	Responsable de programme senior – Utilisation durable (Pays-Bas)	156,200	163,100
<b>3.</b>	<b>CONSULTANTS</b>		
	Mécanisme de centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	20,000	20,000
	Zones protégées	15,000	15,000
			/...

Ecosystèmes de montagne	15,000	15,000
Transfert de technologie	15,000	15,000
Approche de récupération/fondée sur l'écosystème	15,000	15,000
<b>4. AUTRES</b>		
Renforcement du système d'encouragement à l'information (CD; brochures; traduction)	10,000	5,000
<b>Sous-total I</b>	<b>2,027,70</b>	<b>1,314,600</b>
	<b>0</b>	
<b>II. Coûts de soutien au programme (13%)</b>	263,601	170,898
<b>COÛT TOTAL (I + II)</b>	<b>2,291,30</b>	<b>1,485,498</b>
	<b>1</b>	

*Annexe V*

**BESOINS EN RESSOURCES DU SECRETARIAT SUR LE FONDS SPÉCIAL DE  
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (BZ) POUR FACILITER LA PARTICIPATION DES  
PARTIES AU PROCESSUS DE LA CONVENTION POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2003 –  
2004**  
*(En dollars américains)*

<b>Description</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>I. Réunions</b>		
1. Réunions régionales en préparation à la septième réunion de la Conférence des Parties (4)	0	300,000
2. Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	540,000	540,000
3. Réunion de révision intersessions à composition non limitée	163,000	0
4. Première et deuxième réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	540,000	540,000
5. Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'Article 8(j)	0	540,000
6. Réunions régionales sur le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (8)	300,000	300,000
7. Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation	270,000	0
8. Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages	540,000	0
9. Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la création des capacités pour l'accès et le partage des avantages	540,000	540,000
<b>Sous-total I</b>	<b>2,893,000</b>	<b>2,760,000</b>
<b>II. Coûts de soutien au programme (13%)</b>	376,100	358,800
<b>COÛT TOTAL (I + II)</b>	<b>3,269,100</b>	<b>3,118,800</b>

/...

*Annexe VI*

**LISTE DES REUNIONS CONVOQUEES PAR LE SECRETARIAT ENTRE LA CINQUIEME  
ET LA SIXIEME REUNIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES**

2000		
DATES	INTITULE DE LA REUNION	LIEU
11-13 juillet 2000	Premier Groupe de travail consultatif d'experts CBD/UNESCO sur l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique	Paris
11-13 septembre 2000	Réunion d'experts techniques sur le mécanisme de centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	Siège du SCBD, Montréal
14-15 septembre 2000	Réunion du Bureau du Comité intergouvernemental du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CIPC)	Siège du SCBD, Montréal
17 septembre 2000	Réunion du Groupe de liaison sur les espèces exotiques envahissantes – en même temps que la réunion du Programme mondial sur les espèces envahissantes	Le Cap, Afrique du sud
26 septembre 2000	Réunion du Bureau du SBSTTA	Washington, DC,
24-25, 27-29 octobre 2000	Groupe de liaison sur les récifs coralliens – en même temps que le 9 <sup>e</sup> Symposium international sur les récifs coralliens (ICRS)	Bali, Indonésie
19-21 novembre 2000	Deuxième Groupe de travail consultatif d'experts CBD/UNESCO sur l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique	Bergen
23 novembre 2000	Mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale	Montréal
27 nov.–1 <sup>er</sup> déc. 2000	Groupe spécial d'experts techniques sur les forêts	Montréal
10 décembre 2000	Réunion du Bureau du Comité intergouvernemental du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CIPC)	Montpellier, France
11-15 décembre 2000	Première réunion du Comité intergouvernemental du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (ICCP-1)	Montpellier, France

/...

<b>2001</b>		
<b>DATES</b>	<b>INTITULE DE LA REUNION</b>	<b>LIEU</b>
24 – 26 janvier 2001	Groupe de liaison sur la biodiversité agricole	Rome
25- 26 janvier 2001	Perspectives de la biodiversité mondiale – Groupe consultatif	Genève
6-9 février 2001	Atelier de travail Amérique centrale et évaluation des besoins taxonomique sur l'Initiative taxonomique mondiale	San José, Costa Rica
13 février 2001	Réunion du Bureau COP-5	La Haye
26- 28 février 2001	Réunion de la Région Afrique sur le mécanisme de centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	Nairobi
27 février – 1 mars 2001	Réunion de la Région Afrique sur l'Initiative taxonomique mondiale	Le Cap, Afrique du sud
11 mars 2001	Consultation informelle sur la proposition de Stratégie mondiale de conservation des plantes	Montréal
11 mars 2001	Réunion du Comité consultatif informel du mécanisme de centre d'échange	Montréal
12-16 mars 2001	Sixième réunion du SBSTTA	Montréal
13 mars 2001	Réunion du Groupe de liaison sur les Mesures d'encouragement	Montréal
14 mars 2001	Réunion avec les Correspondants du SBSTTA, les Correspondants du CHM et les Correspondants du Comité consultatif informel	Montréal
16 mars 2001	Réunion du Bureau COP-5	Montréal
19-20 mars 2001	Réunion du Groupe de liaison du mécanisme de centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	Montréal
19-22 mars 2001	Seconde réunion du Groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages	Montréal
21 mars 2001	Réunion du Bureau du CIPC	Montréal
23-27 avril 2001	2 <sup>ème</sup> réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les écosystèmes forestiers	Edimbourg, Royaume-Uni
17-18 mai 2001	Consultations informelles sur la Stratégie mondiale de conservation des plantes	Londres
28 mai 2001	Réunion du Bureau COP-5	Mahé, Seychelles
28-30 mai 2001	Atelier de travail sur le Plan stratégique de la CBD	Mahé, Seychelles
4-7 juin 2001	Atelier de travail sur le tourisme durable	Saint-Domingue, République dominicaine

/...

<b>2001</b>		
<b>DATES</b>	<b>INTITULE DE LA REUNION</b>	<b>LIEU</b>
13-15 juin 2001	Réunion des experts sur la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification d'OVM	Paris
18-20 juin 2001	Atelier de travail sur la responsabilité et la réparation aux termes de la CBD	Paris
9 - 10 juillet 2001	Réunion du Bureau CIPC	La Havane
11- 13 juillet 2001	Réunion d'experts à composition non limitée sur la Création des capacités pour la mise en œuvre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	La Havane
14 juillet 2001	Atelier de travail international sur le soutien financier aux cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques	La Havane
16 - 17 juillet 2001	Atelier de travail sur le financement de la diversité biologique	La Havane
<b>2001</b>		
<b>DATES</b>	<b>INTITULE DE LA REUNION</b>	<b>LIEU</b>
4 – 6 septembre 2001	Réunion de la Région Amérique latine et Caraïbes sur le mécanisme de centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	Lima
7 septembre 2001	Réunion de la Région Amérique latine et Caraïbes sur le mécanisme de centre d'échange	Lima
24 - 27 septembre 2001	Atelier de travail de la Région Afrique sur l'utilisation durable de la diversité biologique	Maputo
25 septembre 2001	Réunion du Bureau CIPC	Nairobi
26 - 28 septembre 2001	Réunion d'experts à composition non limitée sur la conformité	Nairobi
27- 28 septembre 2001	Réunion du Groupe de liaison d'experts techniques sur la phase pilote du mécanisme de centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	Nairobi
1-5 octobre 2001	deuxième réunion du Comité intergouvernemental du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Nairobi
6 octobre 2001	Réunion mixte CIPC/Bureau COP-5	Nairobi

/...

<b>2001</b>		
<b>DATES</b>	<b>INTITULE DE LA REUNION</b>	<b>LIEU</b>
9 octobre 2001	Réunion du Groupe de liaison sur l’Article 8 (j) et les Dispositions connexes	Montréal
10-12 octobre 2001	Atelier de travail sur les mesures d’encouragement pour la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique	Montréal
19 octobre 2001	Réunion tripartite du groupe de liaison sur les changements climatiques et la biodiversité	Bonn, Allemagne
21 octobre 2001	Réunion du Bureau COP-5	Bonn, Allemagne
22-26 octobre 2001	Réunion spéciale à composition non limitée sur l’accès et le partage des avantages	Bonn, Allemagne
22-26 octobre 2001	Première réunion du Groupe spécial à composition non limitée d’experts techniques sur les zones côtières et marines protégées	Warkworth, Nouvelle-Zélande
5-7 novembre 2001	Troisième réunion du Groupe de travail consultatif d’experts CBD/UNESCO sur l’éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique	Bilbao, Espagne
11 novembre 2001	Réunion du comité consultatif informel du mécanisme de centre d’échange	Montréal
12-16 novembre 2001	Septième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-7)	Montréal
14 novembre 2001	Réunion des Correspondants du SBSTTA, des Correspondants du CHM et du comité consultatif informel du mécanisme de centre d’échange	Montréal
19-21 novembre 2001	Réunion intersessions à composition non limitée sur le Plan stratégique, les rapports nationaux et la mise en œuvre de la Convention	Montréal

<b>2002</b>		
<b>DATES</b>	<b>INTITULE DE LA REUNION</b>	<b>LIEU</b>
9- 12 janvier 2002	Atelier de travail de la Région Asie sur l’utilisation durable de la diversité biologique	Hanoi

2002		
DATES	INTITULE DE LA REUNION	LIEU
19 janvier 2002	Réunion de la Région Afrique sur la création des capacités pour le mécanisme de centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	Nairobi
21-25 janvier 2002	Groupe de travail spécial sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques	Helsinki
28-30 janvier 2002	Atelier de travail sur les mesures d'encouragement pour l'Atelier de travail sur la diversité biologique des forêts	Accra
3 février 2002	Impacts des technologies de restriction de l'utilisation génétique sur les communautés locales et autochtones et sur les droits des agriculteurs en maintenant la Révision du Traité international sur la conservation des plantes pour l'alimentation et l'agriculture	Montréal
4-8 février 2002	Réunion à composition non limitée du Groupe de travail spécial intersessions sur l'Article 8(j) et les Dispositions connexes	Montréal
5-9 février 2002	Réunion de la Région Europe centrale et orientale sur la phase pilote du mécanisme de centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques.	Nitra, Slovaquie
18-19 février 2002	Réunion du Bureau du Comité intergouvernemental du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Yaoundé
18-20 février 2001	Atelier de travail de la Région Amérique latine et Caraïbes sur l'utilisation durable de la diversité biologique	Equateur
19-20 février 2002	Réunion informelle sur les formats, les protocoles et les normes pour un meilleur échange de l'information sur la diversité biologique	Montréal
4-8 mars 2002	Réunion de la Région Asie-Pacifique sur la phase pilote du mécanisme de centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	Pékin
13-15 mars 2002	Réunion d'experts techniques sur la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification d'organismes vivants modifiés, (Article 18.2b et 18.2c du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques)	Montréal
18-20 mars 2002	Réunion d'experts techniques sur la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification d'organismes vivants modifiés, (Article 18.2a du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques)	Montréal

<b>2002</b>		
<b>DATES</b>	<b>INTITULE DE LA REUNION</b>	<b>LIEU</b>
18-22 mars 2002	Réunion de la Région Amérique latine et Caraïbes en préparation de la sixième réunion de la Conférence des Parties	Kingston
19-21 mars 2002	Réunion de la Région Afrique en préparation de la sixième réunion de la Conférence des Parties	Nairobi
mars 2002	Groupe spécial d'experts techniques sur la biodiversité des terres arides et semi-arides	Montréal

-----